

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 13 (8 présents et 5 pouvoirs)

Date de la convocation du conseil municipal : 25 mars 2025

Date d'affichage : 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars, à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

Présents : François DEYSSON ; Jacques ILLIEN ; Mélanie LAMOTTE ; Patrick REBEYROL ; Claude LAZARO ; Franck ÉTANCELIN ; Nadia LEFAY ; Emmanuel CENDRIER ;

Pouvoirs excusés : Louis de ROYS donne pouvoir à François DEYSSON ; Jean-Paul LENFANT donne pouvoir à Claude LAZARO ; Antonio TAPADAS donne pouvoir à Patrick REBEYROL ; Carlos VALERO donne pouvoir à Emmanuel CENDRIER ; Fabien HERREMAN donne pouvoir à Jacques ILLIEN

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.1/2025-012

OBJET : BUDGET – Affectation du résultat 2024

À la lecture du compte de gestion dressé par le Service de Gestion Comptable de FONTAINEBLEAU,

Jacques ILLIEN présente le résultat de clôture de l'année 2024 :

- En fonctionnement, pour un montant de **669 733,06 €**
- En investissement, pour un montant de **- 103 664,44 €**

Jacques ILLIEN précise

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat, celui d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (*déficit*) de la section d'investissement.

Le budget d'investissement fait apparaître un déficit cumulé de 103 664,44 €, en 2024. Par contre, le résultat de clôture de la section d'investissement est de 669 733,06 €.

Au vu des travaux programmés au Prés de la Forge, en 2025, pour un montant estimé à 400 000 €, il est nécessaire de prévoir un montant transféré en investissement supérieur au résultat déficitaire de clôture. Cette enveloppe supplémentaire permettra de financer les travaux.

Jacques ILLIEN rappelle

- Qu'il convient d'inscrire ces deux montants au budget primitif 2025
- Que ces sommes seront inscrites au budget primitif de la commune pour l'année 2025.

Jacques ILLIEN propose de le faire de la façon suivante :

- En fonctionnement, "Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement" (*ligne 002*), pour un montant de **412 733,06 €** ;
- En investissement, au compte 1068 pour un montant de **257 000 €** ;
- En investissement, "Affectation à l'excédent reporté d'investissement" (*ligne 001*), pour un montant de **- 103 664,44 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'affectation du résultat de l'année 2024, comme présenté ci-dessus et dit que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2025 de la commune.

Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 31 mars 2025,

Acte rendu exécutoire après publication, le 1^{er} avril 2025.

Le maire, François DEYSSON

